canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

AOÛT 2009 **RC-MOT/POS**

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner les objets suivants:

(09_MOT_068) — Motion Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts pour l'inscription dans la loi d'une conception cantonale en matière d'énergie

(09_POS_122) — Postulat Alexis Bally au nom du groupe des Verts intitulé – pour un canton solaire

La commission s'est réunie le 18 mai 2009 à la salle de conférence 403 du DSE pour examiner les objets susmentionnés. Elle était composée de Mmes Isabelle Chevalley et Valérie Schwaar, de MM. Laurent Ballif, Alexis Bally, Guy-Philippe Bolay, François Brélaz, François Cherix, Olivier Feller, Daniel Mange, Michel Miéville, Philippe Randin, Vassilis Venizelos et du rapporteur président soussigné.

La séance s'est tenue en présence de Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) et M. Henri Rollier, cdu Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN). Mme Françoise Pessotto, secrétaire au SEVEN, s'est chargée de la prise des notes de cette séance. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leur précieuse collaboration aux travaux de la Commission.

I. Introduction

M. le motionnaire explique tout d'abord les éléments majeurs de sa proposition. Il précise qu'en 2003 la conception cantonale en matière d'énergie a servi de base à l'élaboration de la loi sur l'énergie. Cette conception, qui donne les grandes orientations stratégiques sur les mesures à prendre en matière de politique énergétique, n'a aucun ancrage dans la législation actuelle. Une révision de la loi sur l'énergie étant en cours, c'est la raison pour laquelle cette motion a été déposée afin d'ancrer cette conception cantonale en matière d'énergie dans la loi, pour que cela devienne un document de prospective qui serait alors révisé une fois par législature. Cela permettra d'avoir régulièrement un débat politique autour de ces grandes orientations. Cela assurera également une visibilité plus grande à ces positions politiques majeures et donc une accessibilité facilitée pour la population à ces principes.

M. le postulant rappelle les objectifs de sa proposition visant à accroître les aides financières cantonales pour le solaire photovoltaïque. Ces aides pourraient notamment prendre la forme de subventions à l'investissement. Il est également demandé au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'introduire un système de rétribution à prix coûtant du courant vert complémentaire au système fédéral, pour toutes les demandes vaudoises n'aboutissant pas à Berne et remplissant les critères posés par la législation fédérale. Il cite l'exemple du Canton de Genève où les Services industriels s'engagent à racheter cette énergie au prix coûtant de 0.70 le KWh.

II. Discussion sur la motion Vassilis Venizelos

Mme la cheffe du DSE indique que le Conseil d'Etat va déjà dans le sens souhaité par M. le motionnaire. La révision en cours de la loi sur l'énergie permettra justement au Conseil d'Etat d'adopter un concept énergétique adapté qui sera ensuite présentée au Grand Conseil. Le SEVEN et la Commission cantonale de l'énergie (COMEN) travaillent d'ailleurs déjà là-dessus. L'objectif est de dégager des solutions ambitieuses capables d'assurer un approvisionnement énergétique durable et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Le débat porte ensuite essentiellement sur le statut légal de cette conception cantonale et sur la régularité de sa révision. Si tous les commissaires sont d'accord sur la nécessité d'une telle conception cantonale de l'énergie, qui fonde notamment la

loi et ses orientations, M. le motionnaire et certains commissaires insistent sur le fait de l'inscrire dans la loi, afin de lui donner un ancrage légal et de donner au Grand Conseil la possibilité d'amender ou non. D'autres commissaires estiment que cette conception en tant que telle relève du Conseil d'Etat et que cela doit donc être plutôt un rapport que le Grand Conseil approuve ou pas. La question des relations entre orientations stratégiques, conception cantonale et loi est également fortement discutée, y compris dans les aspects transversaux avec d'autres politiques et conceptions cantonales comme celle de l'aménagement du territoire.

La question de la régularité de la révision est soutenue par une très large majorité de la commission qui estime que l'importance de cette question implique que la conception cantonale soit ainsi, par exemple tous les cinq ans, revue et adaptée aux besoins et prévisions alors connus.

Suite à cette discussion nourrie, M. le motionnaire indique qu'il est d'accord de transformer sa motion en postulat.

La commission vote ensuite sur la prise en considération de ce postulat, qui est acceptée par 6 avis favorables sans avis contraire avec 7 abstentions.

III. Discussion sur le postulat Alexis Bally

La discussion porte sur la situation des subsides fédéraux bloqués à 300 millions de francs pour toutes les énergies renouvelables et par année, dont 5% pour le photovoltaïque. La question des coûts de production du photovoltaïque est également abordée, ainsi que les prescriptions actuelles des réseaux électriques qui sont diverses. Un commissaire propose de limiter en priorité une telle aide aux "grosses installations" versus "efforts individuels". D'autres ne partagent pas cette vision, considérant que plus nombreux seront les gens qui s'équiperont, plus les montants nécessaires à ces investissements diminueront car alors les prix baisseront.

Certains commissaires précisent que leur soutien à l'idée de ce postulat est en regard avec le développement durable et la volonté d'augmenter la part des énergies renouvelables, mais n'est pas un appui à accroître les taxes et les impôts.

Les efforts conduits dans ce sens dans environ trente communes vaudoises sont également relevés. La commission souhaite que ces efforts soient encore développés. M. le chef du SEVEN indique à ce propos qu'au mois de septembre 2009, les concepts énergétiques des communes vont être présentés et mis en œuvre. Des moyens financiers ainsi que techniques permettront à ces dernières de développer encore leur intelligence énergétique.

La commission vote ensuite sur la prise en considération de ce postulat, qui est acceptée par 12 avis favorables avec 1 avis contraire, sans abstention.

IV. Conclusion

Pour rappel, la commission a procédé aux votes suivants :

Prise en considération de la motion transformée en postulat Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts pour l'inscription dans la loi d'une conception cantonale en matière d'énergie

par 6 avis favorables, sans avis contraire, avec 7 abstentions.

Prise en considération du postulat Alexis Bally au nom du groupe des Verts intitulé – pour un canton solaire

par 12 avis favorables, avec 1 avis contraire, sans abstention.

Glion, le 18 juillet 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Laurent Wehrli*